

Séance extraordinaire du 23 novembre 2021

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 23^e jour de novembre deux mille vingt et un (23-11-2021) à 18 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Convention collective des pompiers – Accord de principes et autorisation de signataires***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2021-11-255

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 23 novembre 2021

2. Convention collective des pompiers – Accord de principes et autorisation de signataires

Monsieur le conseiller Guy St-Arnauld déclare qu’il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu’en conséquence, il s’abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d’influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT l’entente de principes intervenue entre les parties;

2021-11-256

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le contenu de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, et autorise la mairesse, Mme Nancy Mignault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer ladite convention collective pour et au nom de la municipalité. Il est de plus résolu d’autoriser le paiement des rétroactivités au 1^{er} janvier 2020 de même que le boni de signature.

Il est aussi résolu d’autoriser une affectation de surplus afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 35;
Fin : 18 h 35 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2021-11-257

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et résolu que la séance soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.